



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation aux relations
européennes et internationales
et à la coopération**



19^e réunion de la commission binationale *Abibac*

22-23 septembre 2025

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme Alexandre Dumas, Illkirch

Relevé de conclusions

Lundi 22 septembre 2025

Travaux des sous-commissions disciplinaires :

- **Bilan de la session 2025**
- **Perspectives et propositions pour la session 2026**

Voir les relevés de conclusions des groupes allemand, français et histoire-géographie en annexes 1, 2 et 3.

Mardi 23 septembre 2025

Ouverture de la séance plénière de la commission binationale

Margaux Chesneau remercie les participants pour leur présence ainsi que Christophe Bouchoucha pour l'organisation du dîner informel de la veille. Elle transmet les regrets de Christophe Fauchon et de Bruno Galan qui n'ont pu être présents.

Elle salue également les nouveaux membre, côté français :

- Agnès Walch, Inspectrice générale qui succède à Tristan Lecoq
- Philippe Guilbert qui prend la suite de Cécile-Eugénie Clot
- et Alice Volkwein, IGESR d'allemand, qui suit l'académie de Strasbourg et qui prendra peut-être la relève de Fabienne l'année prochaine (même si rien n'est arrêté à ce stade).

Peter Epp précise qu'il n'y a pas de nouveaux membres dans la délégation allemande et transmet les regrets de Carsten Böckl qui a pris un nouveau poste très récemment et n'a pu être des nôtres cette année.

Nous sommes une nouvelle fois accueillis au lycée Alexandre Dumas des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, établissement de taille moyenne dans lequel sont scolarisés 930 élèves, dans la voie professionnelle et technologique. Il n'y a pas de section Abibac, mais

l'établissement participe au dispositif au dispositif Azubi-Bacpro. 60 % des élèves sont des élèves de pré-bac et 40 % suivent des formations post-bac. Ils sont âgés de 15 à 28 ans.

1. Bilan administratif de la session : bilan de la mise en place des relevés de notes pour les lauréats allemands, modalités de transmission des copies dématérialisées et choix des spécialités

Peter Epp explique que les résultats de la dernière session se sont stabilisés, avec des élèves de très bon ou de bon niveau. Le nombre de candidats non reçus est en légère baisse tant côté français (*Abitur* non validé) que côté allemand (baccalauréat non validé).

Conformément à la demande exprimée par la Partie allemande, les élèves allemands reçoivent désormais un relevé de notes. Peter Epp précise qu'après quelques éventuels ajustements au début, la procédure se passe désormais très bien, grâce au travail de la DEC.

Ikram Laghmouch présente les regrets de Véronique Miolin, cheffe de bureau, qui est actuellement mobilisée sur les épreuves de remplacement.

Elle présente le bilan de la session 2025 (joint au présent compte-rendu) qui s'est bien déroulée et n'a pas fait l'objet de retour particulier de la part des établissements. Conformément à la demande exprimée l'année dernière, la DEC avait adressé la circulaire à diffuser à Peter Epp (Peter.Epp@add.rlp.de) et à Karsten Steinwachs (abibac@stein-wachs.de) afin qu'ils puissent ensuite relayer l'information. Une circulaire sera de nouveau adressée cette année qu'il est convenu de retransmettre à la Partie allemande pour diffusion.

On constate une légère diminution du nombre de candidats (636) et d'établissements (10 de moins que l'an dernier), du fait notamment de la Bavière qui ne présente pas de candidats. Il n'y a pas d'évolution significative sur la répartition des spécialités.

Ikram Laghmouch confirme que la mise à disposition du relevé de notes pour les lauréats allemands répond à une vraie demande et que cela a été apprécié des candidats. Elle précise toutefois qu'il n'est pas possible de répondre à des demandes rétroactives antérieures à la mise en place de cette possibilité (session 2025).

Elle fait également part d'une amélioration dans le processus de délivrance des diplômes. Hormis deux établissements pour lesquels l'envoi est en cours, tous les diplômes ont été adressés. Elle précise que certaines erreurs (dans l'orthographe, la date et/ou le lieu de naissance voire, dans le choix des spécialités) obligent à une réédition du diplôme (nécessitant pour cela que les établissements aient renvoyé à la DEC la première version). Cela vient principalement du fait que les inscriptions ne se font pas dans *Cyclades* mais que toutes les informations sont enregistrées dans un tableau *Excel*. Une demande a été faite auprès de Rennes depuis quatre ans et est renouvelée chaque année. Mais cela n'est toujours pas possible à ce stade. L'attention des établissements est bien appelée dans la circulaire sur la nécessité de vérifier les informations.

Ikram Laghmouch confirme que la circulaire mentionne bien les modalités de choix des spécialités. Elle précise que la DEC fait toutefois preuve d'une certaine souplesse pour les établissements demandeurs en cas de changement tardif.

S'agissant de la transmission des copies dématérialisées, Peter Epp souligne qu'il existe des différences en Allemagne en fonction des *Länder* et qu'il n'y a pas d'obligation. Cette absence d'uniformisation des pratiques n'est toutefois pas dommageable et il est convenu de poursuivre, en encourageant à la négociation et à la souplesse au besoin.

Il est rappelé que le sujet d'histoire-géographie est un sujet national et qu'il n'y a pas de difficulté dans la correction qui se fait de manière « classique », tandis que pour le français et l'allemand, chaque président de jury doit revoir les copies.

2. Compte rendu des travaux des sous-commissions

► Sous-commission allemand

Peter Epp revient rapidement sur les résultats.

Il précise que l'enquête menée cette année par Wandrille Minart portait sur le recrutement des élèves et a présenté des résultats intéressants, notamment sur l'influence des actions de promotion de l'Abibac et sur les grandes différences existant en fonction des établissements en matière de communication. Cette enquête sera annexée au compte-rendu de la sous-commission.

Parmi les thèmes abordés, on notera la question de la nouvelle grille de conversion et du séminaire de Spire (voir points infra) ainsi que la question de l'évaluation.

L'idée est de parvenir à un catalogue de sujets en trois niveaux/questions. En effet, les sujets de la banque nationale de sujets (BNS) dans laquelle piochent les professeurs de langues, étaient souvent présentés sous la forme de quatre questions, sur la base d'un texte. A l'instar de ce qui se fait en Allemagne, il est convenu de se diriger sur un format en trois questions, de manière progressive, au moins jusqu'en 2028. Cela va tout d'abord concerner les nouveaux sujets puis les anciens sujets qui vont peu à peu être expertisés et modifiés.

Une ancienne grille d'évaluation était par ailleurs utilisée par l'ensemble des professeurs de langue et littérature. Si certains penchent pour une notation plutôt globale de l'épreuve, d'autres sont en faveur d'un barème bien défini. Il semble donc nécessaire de travailler à l'harmonisation des corrections.

► Sous-commission lettres et français

Alain Brunn remercie les membres de la sous-commission pour la richesse des échanges. Comme chaque année, on observe une forme d'hétérogénéité des sujets (tant sur la qualité que sur les sujets posés).

Il souligne la volonté de faire aboutir cette année une grille d'évaluation donnant des descripteurs des choses à valoriser (avec items à évaluer à l'oral notamment). Les critères identifiés pourront s'utiliser pour l'écrit et l'oral et cela pourrait permettre, à terme, une plus grande harmonisation des sujets et une culture commune de l'évaluation.

Il précise que le compte-rendu des échanges de la sous-commission sera mis en ligne sur la page des lettres de l'académie de Strasbourg et accessible aux professeurs qui pourront ainsi avec des pistes et réponses à leurs interrogations (exemple : comment trouver des sources documentaires de qualité ?)

Il salue la qualité des sujets proposés qui sont, cette année, quasiment tous empruntés à la littérature contemporaine.

Christophe Bouchoucha précise en effet que, s'agissant de l'écrit, la quasi-totalité des sujets est composée de textes des XX^e et XXI^e siècles, d'où un encouragement à utiliser également des textes antérieurs (allant notamment du XVII^e au XIX^e siècle). Ce sont surtout des récits, peu de poèmes ou pièces de théâtre, sur lesquels les élèves sont pourtant bons lorsqu'ils sont interrogés.

Les élèves ont le choix entre texte littéraire et non littéraire. Christophe Bouchoucha rappelle ici la possibilité de s'adresser aux professeurs documentalistes des établissements partenaires pour avoir accès à un choix de revues un peu plus étendu. Les questions sont progressives en trois temps (compréhension littérale, suivie d'une analyse et étude d'un personnage avant un travail d'écriture). Dans les faits, s'agissant de ce troisième temps, les élèves sont souvent invités à rédiger un email. Toutefois, ce format fait nécessairement l'objet de la médiation. On pourrait donc envisager un autre format de texte pour le travail d'écriture, comme un courrier plus traditionnel.

C'est à l'oral que sont présentés les textes littéraires. L'examen se déroule avec une étude guidée du texte par le candidat (10 minutes) suivie d'un dialogue avec le professeur de la classe puis élargi à d'autres questions avec le président de jury.

Les élèves sont très bien préparés, savent utiliser ce qu'ils ont appris et approfondir leurs réponses. L'ensemble des présidents de jury apprécie le très bon niveau des élèves. Les difficultés sont parfois liées au vocabulaire. La sous-commission recommande donc de veiller à ce que les élèves aient un vocabulaire assez riche et à porter une attention sur les règles d'accord.

Christophe Bouchoucha remercie enfin chaleureusement les professeurs allemands qui accueillent chaque année les équipes françaises.

► **Sous-commission histoire-géographie**

Malgré un effectif réduit (deux absents du fait de maladies), Florence Chaix indique tout d'abord que les remarques formulées cette année par la sous-commission histoire-géographie sont quelque peu différentes des années précédentes. Les sujets sont de qualité dans la forme et le fond.

Elle relève quelques points de vigilance sur les sujets écrits :

- des textes parfois très longs proposés ou, à l'inverse, un texte de 4 lignes issues d'un manuel français, un peu trop bref ;
- elle se réjouit de souligner que nous semblons en avoir fini avec les sujets de géographie de 19 ou 20 documents dont 3 ou 4 très spécifiques. Il y a eu des choses bien problématisées, permettant aux élèves de faire un travail intéressant ;
- dans quelques cas, le niveau de langue française utilisé pour formuler les sujets est un peu problématique, ressemblant parfois un peu trop à une traduction ;
- certains documents proposés aux élèves ne sont pas historiques mais sont des textes journalistiques utilisés pour relater une période ou un événement. Ils auraient davantage leur place dans un cours que dans un examen final à valeur certificative. La sous-commission recommande donc de privilégier des documents permettant d'évaluer les connaissances des élèves ;
- dans quelques cas, l'indication des sources était lacunaire.

Quelques sujets d'oraux ont également été transmis mais avec le nom des élèves. Florence Chaix souligne donc ici l'importance de l'anonymat des sujets. Elle ajoute qu'il a manqué une indication précise des modalités et du format de l'épreuve, ce qui serait pourtant nécessaire. Elle rappelle qu'il est très inhabituel de délivrer le baccalauréat en histoire-géographie sur la base d'une épreuve orale). Elle note la grande diversité des sujets proposés : certains ont préparé un exposé, mais il y a également des modalités qui semblent très différentes (notamment en termes de durée). Il serait donc bon d'avoir un **tableau récapitulatif des Länder** (précisant les durées, mais également la possibilité laissée de choisir entre un oral et un écrit

par exemple). Une attention particulière devrait être accordée à la production des sujets dans le *Land* de Brême.

Se pose par ailleurs la question de diffuser les remarques de la commission aux établissements et aux concepteurs des sujets. Sur ces deux points, Peter Epp propose de transmettre un tableau récapitulatif des pratiques des *Länder* et confirme qu'il veillera à diffuser le compte-rendu des sous-commissions.

Enfin, Florence Chaix revient sur l'utilisation des caricatures (qui sont de plus en plus évitées en France mais proposées dans les sujets reçus, avec parfois de longues descriptions, témoignant du fait que les élèves ne peuvent les lire). Elle rappelle qu'à compter de 2026, les élèves ne pourront être interrogés que sur les thèmes 2 et 4 en géographie. Les 1 et 3 restent au programme mais ne pourront faire l'objet d'une épreuve.

S'agissant des pratiques, Peter Epp indique les épreuves écrites sont assez unifiées en Allemagne entre les *Länder* mais que ce n'est pas le cas des oraux. Il y a la plupart du temps des épreuves de 20 minutes durant lesquelles les élèves doivent répondre aux deux sujets proposés. Il ajoute que s'est posée la question de la pertinence d'une épreuve écrite et/ou orale en histoire-géographie mais que les juristes interprètent les textes différemment selon les *Länder*. Interrogé par Agnès Walch sur la durée d'interaction consécutive aux exposés des candidats, Peter Epp précise que l'épreuve a une durée globale de 20 ou 30 minutes selon les *Länder*.

3. Mise en œuvre du nouvel arrangement administratif du 22 janvier 2021 : actualisation des annexes et conversion des notes

Margaux Chesneau explique que, désormais, toutes les actualisations ont été convenues sur les textes des annexes. En France, l'objectif fixé est un niveau B2-C1, ce qui diffère légèrement du niveau fixé en Allemagne. Comme le précise toutefois Fabienne Paulin-Moulard, la formulation allemande est assez souple et finalement très proche de la version française. Les deux Parties reliront et valideront prochainement les annexes.

S'agissant de la conversion des notes, ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges lors de la première journée de la commission. Si la Partie allemande souhaite publier l'outil, la Partie française préférerait quant à elle publier la grille de conversion. La grille adressée par la KMK doit toutefois encore faire l'objet de quelques ajustements de traduction et ne présente pas de conversion sur 15, cette colonne n'étant pas nécessaire aux Allemands. En effet, la note de 5 à 15 en Allemagne est un barème qui permet de définir le seuil de réussite mais pas de donner un résultat d'examen sur 900 points. Sous réserve de validation par la DGESCO, il est donc convenu que la Partie française publie la grille de conversion, par ailleurs valable pour les BFA, BFI et régime général, et actualise la grille annexée à [l'arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife](#). La Partie française étudiera donc la possibilité d'élaborer cette grille en utilisant l'outil de conversion de la KMK qui permettra d'avoir un outil d'équivalences des notes sur 15, qui, faute de validation par la KMK, sera vérifié par l'IGESR de mathématiques associé aux travaux, Monsieur Yebbou.

Cette grille a vocation à être utilisée à partir de 2027.

4. Propositions pour la session 2026 à soumettre à la commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général, notamment sur les thèmes suivants (si non traités à l'occasion des points précédents) :

- **Etablissements présentant des candidats pour la première fois lors de la session 2026**

Aucun établissement ne présentera de candidat pour la première fois au titre de la session 2026.

- **Evolution des effectifs**

Christophe Bouchoucha souligne par ailleurs que certains établissements ne présenteront pas de candidat au titre de la session 2026. Il y a, d'une part, une forme de tassement des effectifs auquel s'ajoute, pour certains *Länder*, un passage du G8 au G9.

Cela renforce l'importance de la question du recrutement des élèves qui faisait l'objet de l'enquête annuelle. Florence Chaix souligne à cet égard l'importance d'une politique volontariste confirme qu'il y a un problème de vivier. Fabienne Paulin-Moulard souhaiterait obtenir les effectifs côté allemand pour en étudier l'évolution voir si, à l'instar de l'évolution du nombre d'apprenants du français en Allemagne, les effectifs de l'Abibac sont également en hausse en Allemagne.

Christophe Bouchoucha ajoute que nombre d'élèves allemands demandent une nouvelle conversion de leur note du baccalauréat français qui est meilleure que leur note d'*Abitur*, afin de faire valoir cette note lors de leur inscription à l'université. Cela joue donc en faveur de l'Abibac en Allemagne (mais qui tendra à être remis en cause avec l'entrée en vigueur de la nouvelle grille de conversion).

- **Projets d'ouvertures de sections et nouveaux partenariats**

Ouvertures :

Margaux Chesneau précise que l'ouverture des sections des lycées Pierre Brossolette à Villeurbanne (académie de Lyon) et du lycée Fragonard de L'Isle-Adam (académie de Versailles) a finalement été reportée à la rentrée 2026.

Partenariats :

La section du lycée René Cassin de Mâcon a bien ouvert à la rentrée mais n'a pas de partenaire identifié à ce stade. Peter Epp précise par ailleurs que la section Abibac du Gymnasium Grotenbach de Gummersbach va fermer et qu'il faudra donc trouver un nouveau partenaire au lycée Jean De Lattre de Tassigny de La Roche-sur-Yon (académie de Nantes).

- **Abibac et attestation du niveau CECRL**

Peter Epp explique que l'*Abiturzeugnis* mentionne désormais un niveau C1 du Cadre européen de compétences pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe pour les élèves ayant suivi un Abibac. En France, cette mention ne figure pas sur le baccalauréat. Certains établissements exigent toutefois cette information. Jusqu'à présent, ceux qui en ont besoin (environ 2 ou 3 cas annuels par *Land*) le demandent aux *Länder* qui produisent une attestation (avec niveau C1).

Fabienne Paulin-Moulard ajoute qu'en France, tous les élèves reçoivent désormais une attestation de niveau de langue selon la grille du CECRL au moment du baccalauréat, de l'évaluation du niveau donnée par les professeurs (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite et expression orale). Elle ajoute qu'il a été demandé que les élèves aient systématiquement le niveau C1 pour l'Abibac mais qu'il n'est pas possible d'avoir cette systématisme dans la réglementation française. Il faut donc passer par cette attestation délivrée par les professeurs. Beaucoup d'élèves atteignent effectivement le niveau C1, mais il arrive également que certains obtiennent un niveau B2 dans l'une ou l'autre des activités langagières, ne leur permettant pas d'obtenir un niveau C1 global.

- Utilisation des dictionnaires à l'écrit

Fabienne Paulin-Moulard indique que la note de service de 2021 relative aux évaluations spécifiques d'histoire-géographie et de langue et littérature allemandes pour les sections binationales Abibac du baccalauréat général ne permettait que l'utilisation d'un dictionnaire monolingue. En Allemagne, les élèves avaient quant à eux la possibilité d'utiliser un dictionnaire bilingue. Les candidats français étaient donc légèrement défavorisés. La réglementation a désormais été modifiée et le dictionnaire bilingue est autorisé à l'écrit comme à l'oral à partir de cette année. La note de service mise à jour a été publiée au BOEN du 10 juillet 2025 et est également disponible sur Eduscol. Elle remercie la DGESCO et souligne qu'il conviendra de **veiller à ce que les sujets soient actualisés en conséquence.**

- Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et aménagements pour les élèves en situation de handicap

Peter Epp indique qu'en Allemagne, une importante marge de manœuvre est laissée dans l'organisation (tiers-temps, utilisation d'un ordinateur, etc.). Les aménagements sont généralement valables pour une journée en Rhénanie-Palatinat. Toutefois, contrairement à la France, il n'est pas possible de modifier les sujets en Allemagne. Le candidat en situation de handicap passe donc les mêmes épreuves et est noté de la même manière.

Il explique avoir reçu plusieurs sollicitations d'établissements. Il leur a été proposé de faire preuve de souplesse, mais dans la limite des possibilités d'organisation mentionnées.

Fabienne Paulin-Moulard précise qu'en France, s'agissant des sujets de spécialité, il est notamment possible de réduire la longueur des textes. Toutefois, cette question d'un aménagement des sujets n'a jamais été posée pour l'Abibac. (Il y a uniquement eu un cas un peu douloureux à Reims d'un élève en situation de handicap qui n'avait pas réussi l'*Abitur*). L'idée reste, à ce stade, de régler ces questions au cas par cas.

Peter Epp ajoute que, dans les cas rencontrés, il s'agissait d'un étalement des épreuves sur plusieurs sessions, ce qui n'est pas possible en Allemagne. Toutefois, la solution pourrait, dans ces cas particuliers, à faire passer l'intégralité des épreuves de l'*Abitur* la même année.

Karsten Steinwachs souligne qu'il serait nécessaire que les présidents de jury soient informés de la particularité de la situation en amont. Il suggère donc d'ajouter à la note de service relative à l'organisation des épreuves spécifiques conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'*Allgemeine Hochschulreife* (« Abibac ») qu'il conviendrait que les établissements et professeurs concernés prennent contact en amont avec les présidents de jury.

5. Retour sur le séminaire des 30 ans des 7-8 novembre 2024 à Strasbourg ; préparation du séminaire des 13-14 novembre à Spire

Retour sur le séminaire des 30 ans des 7-8 novembre 2024 à Strasbourg

Peter Epp et Margaux Chesneau saluent le succès du séminaire des 30 ans et remercient les collègues pour leur implication. Le nouveau format de la discussion a bien trouvé son public. Alain Brunn souligne la pertinence du format de discussion bilingue qui incarne vraiment l'Abibac et gagnerait à être reproduit dans les prochains séminaires.

Préparation du séminaire des 13-14 novembre à Spire

Il y aura deux conférences, animées par :

- Etienne Kern, romancier ;
- Henning Podulski, chercheur de l'université de Bonn.

Plusieurs ateliers seront proposés, comme de coutume, ainsi qu'une visite guidée dans l'usine BASF. Peter Epp ajoute que Monsieur Delattre, ambassadeur de France en Allemagne et Monsieur Teuber, ministre de l'éducation de Rhénanie-Palatinat, seront présents et se rencontreront.

Peter Epp précise que les inscriptions sont terminées et que les questionnaires (choix des ateliers, régime alimentaire notamment) seront prochainement adressés aux participants.

Séminaire 2026 en France

Le séminaire 2026 sera consacré à l'histoire-géographie. Le thème définitif n'est pas encore arrêté mais pourrait porter sur « Migrations et populations du VII^e au XVII^e siècle »

La DREIC va vérifier auprès de FEi que les travaux seront terminés à Sèvres.

Addendum : Renseignements pris, le séminaire Abibac pourrait effectivement avoir lieu à FEi en novembre 2026. En revanche, les travaux ne seront pas terminés d'ici novembre 2026 notamment en ce qui concerne la restauration. Les déjeuners pourraient néanmoins se tenir au restaurant interentreprises (RIE) Sèvres Manufacture, situé à moins de 10 minutes à pied de FEi.

Pour 2027, Peter Epp indique que le *Land* de Berlin est disposé à organiser le séminaire en Allemagne.

6. Calendrier : planification des épreuves en particulier ; échange des listes de présidents de jury / *Prüfungsbeauftragte*

La DEC adressera, dès que possible, les dates de la campagne d'inscription pour les candidats allemands.

- mars 2026 : commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général
- 7 juillet 2026 : publication des résultats du 1^{er} groupe du baccalauréat
- Du 8 au 10 juillet 2026 : publication des résultats du 2nd groupe du baccalauréat (résultats à la fin de chaque journée d'oral)
- Juillet 2026 : échange des sujets d'examens 2026
- **21 et 22 septembre 2026 : 20^e réunion de la commission Abibac**

Agnès Walch formule la demande que ces épreuves ne soient pas organisées trop tôt. Les professeurs sont, en effet, bien souvent en difficulté pour terminer les programmes. L'idéal serait donc que les épreuves puissent se tenir la première semaine de juin *a minima*.

Echange des listes de présidents de jury

S'agissant des listes de présidents de jury, Christophe Bouchoucha indique les avoir transmises à la DEC et précise qu'elles sont établies chaque année au mois d'avril. Il semble toutefois qu'elles n'aient ensuite pas été adressées à la Partie allemande. Elles seront donc transmises à Peter Epp et Karsten Steinwachs.

7. Divers : Proposition de l'IGESR de lettres sur les vidéos d'examens...

Alain Brunn revient sur la proposition évoquée l'an dernier d'**enregistrer des oraux** en France et en Allemagne pour avoir une comparaison et construire une culture commune de l'évaluation. Une possibilité a été identifiée en Allemagne (à Trèves) et une simulation pourrait donc avoir lieu en février (idéalement ou en mars) pour préparer les oraux de l'Abibac. Il faudra toutefois théoriquement un président de jury français. Alain Brunn ajoute qu'il y aurait également une possibilité côté français à Wissembourg dans un établissement disposant d'une formation audiovisuelle mais que certains détails doivent encore être discutés.

Enfin, Fabienne Paulin-Moulard informe la commission de la possibilité, longuement discutée la veille en sous-commission d'allemand, d'évoluer vers un **sujet national unique** pour l'allemand. Dans cette discipline, les sujets sont choisis par les établissements. Il y avait eu une demande formulée il y a un ou deux ans par la Partie allemande de réfléchir à cette question. Les professeurs commencent aussi à évoluer un peu sur le terrain. Le séminaire de Spire sera l'occasion d'aborder cette question pour tâter le terrain et voir si une évolution est possible.

Côté allemand, Peter Epp explique que l'Allemagne s'est elle aussi rapprochée d'une forme de centralisation de l'*Abitur*. Il ajoute que les sujets de l'épreuve de littérature (*Deutsch Abitur*) sont assez centralisés dans chaque *Land*, à l'exception de la Rhénanie-Palatinat. Interrogée par Fabienne Paulin-Moulard, la Partie allemande explique que, s'agissant de l'épreuve de français, il y a un sujet par établissement en Rhénanie-Palatinat et un sujet par *Land* dans le reste de l'Allemagne (mais dont un des deux sujets est proposé par l'*Institut zur Qualitätsentwicklung im Bildungswesen* – IQB). L'IQB propose des sujets centralisés (sujets littéraires et sujets non fictionnels) dans lesquels piochent les *Länder*. (En Rhénanie-Palatinat, les établissements ne prennent des sujets de l'IQB que pour un des deux thèmes tandis que les enseignants préparent un sujet pour chaque établissement pour le second. En Rhénanie du Nord-Westphalie, la règle est similaire puisque 50 % de l'intégralité des sujets doivent être issus de l'IQB).

**Membres de la commission bilatérale ABIBAC
Année 2025-2026**

Groupe français (coordination : Margaux Chesneau, MENESR, DREIC B2)

	Histoire	Allemand	Français
Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche	Tristan Lecoq (excusé) Agnès Walch Mension Rigau (le 23 septembre)	Fabienne Paulin-Moulard Alice Volkwein (le 23 septembre)	Alain Brunn
Inspections d'académie – Inspections pédagogique régionale	Florence Chaix (Ac. Orléans-Tours) Loïc Fournier (Ac. Strasbourg)	Wandrille Minart (Ac. Reims) Christian Walter (Ac. Lille) Philippe Guilbert (Ac. Strasbourg)	Christophe Bouchoucha (Ac. Strasbourg)
DGESCO Bureau des lycées généraux et technologiques DGESCO (A2-1)	David Rinaldesi (le 23 septembre)		
DGESCO Mission de pilotage des examens (MPE)	Bruno Galan (excusé)		
Académie de Strasbourg Direction des Examens et Concours (DEC)	Véronique Miolin (excusée) et Ikram Laghmouch		

Groupe allemand (coordination : Peter Epp, KMK)

Histoire	Allemand	Français
Kai-Uwe Schmidt (HE)	Dr. Ulrike Bardt (NW)	Marina Cherfouf (RP)
Ulrike Letz (NW) (excusée)	Karsten Steinwachs (BW)	Anette Marx (SL)
Prof. Dr. Lothar Schilling (BY)	Peter Epp (RP)	Vanessa Fritzen (HE)
Rolf Christian Schlossmann (BW) (excusé)	Silke Hinz (NW)	Carsten Böckl (BY) (excusé)